



La situation sanitaire s'améliore. Les efforts et les sacrifices paient. La prudence reste de mise, c'est donc un dispositif intermédiaire qui sera mis en place jusqu'à l'automne.

**Télétravail** : il atteint 57,5% dans la FPE, 77% en administration centrale (en moyenne 3,7 jour/semaine), 49,5% dans les services déconcentrés (en moyenne 2,8 jours/semaine) et 69% dans les établissements publics, pour 3,3 jours/semaine.

A partir du 19 mai, tous les agents souhaitant revenir en présentiel 1 jour par semaine doivent pouvoir le faire.

A partir du 9 juin, le télétravail pourra être ramené à 3 jours par semaine

**Vaccination** : elle est ouverte désormais à tous, au-dessus de 50 ans.

A partir du 12 mai, les créneaux non utilisés pourront être ouverts aux agents prioritaires sans condition d'âge.

**Jour de carence** : sa suppression, pour Covid 19, est maintenue jusqu'en octobre.

**Agents vulnérables** : la possibilité d'un retour au travail, après vaccination, est en attente de l'avis du Conseil supérieur de la vaccination.

**L'évolution des règles** se fera suivant la même évolution que les règles générales. Les règles concernant la restauration administrative devraient évoluer dans le même sens que celles régissant la restauration et autorisant 6 personnes par table à compter du 9 juin.

fichiers:



[Télécharger 2021.05.10\\_-\\_cr\\_reunion\\_du\\_10\\_mai\\_.pdf](#) (161.91 Ko)

**Public:** [COVID-19](#)  
[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

